



PEDT

TOURRETTES

2015





SOMMAIRE

1	<u>PREAMBULE</u>	p 03
2	<u>LE DIAGNOSTIC</u>	p 04
	2.1 présentation du Territoire.....	p 04 à 09
	2.2 atouts et contraintes du territoire.....	p 10 à 11
	2.3 le public visé	p 11
	2.4 actions mises en place actuellement et constat.....	p 11à 14
	2.5 emploi du temps actuel	p 15
3	<u>le PEDT</u>	p 16
	3.1 emploi du temps choisi par les partenaires.....	p 16
	3.2 les axes prévus dans le PEDT.....	p 16 à 17
	3.3 les objectifs visés.....	p 17 à 18
	3.4 les activités envisagées les partenaires de terrain.....	p 18 à 20
	3.5 les conventions : écoles, associations.....	p 20 à 21
	3.6 les modalités d'inscription aux NAP.....	p 21
4	<u>EVALUATION</u>	p 22
	4.1 Evaluation des objectifs de la réforme.....	p 22
	4.2 Evaluation du bien être de l'enfant.....	p 22
	4.3 Evaluation du partenariat.....	p 22
	4.4 Evaluation des activités.....	p 23
	4.5 autres moyens d'évaluation.....	p 23
5	<u>PORTÉUR DU PROJET ET PARTENAIRES</u>	p 24



6 DOCUMENTS ANNEXES : p 26

- *Annexe 1 : données INSEE de la Commune (document joint).*
- *Annexe 2 : compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 13.04.2015 (document joint)*

1) Préambule

La Mairie de Tourrettes accorde une place très importante à l'éducation des jeunes Tourrettans.

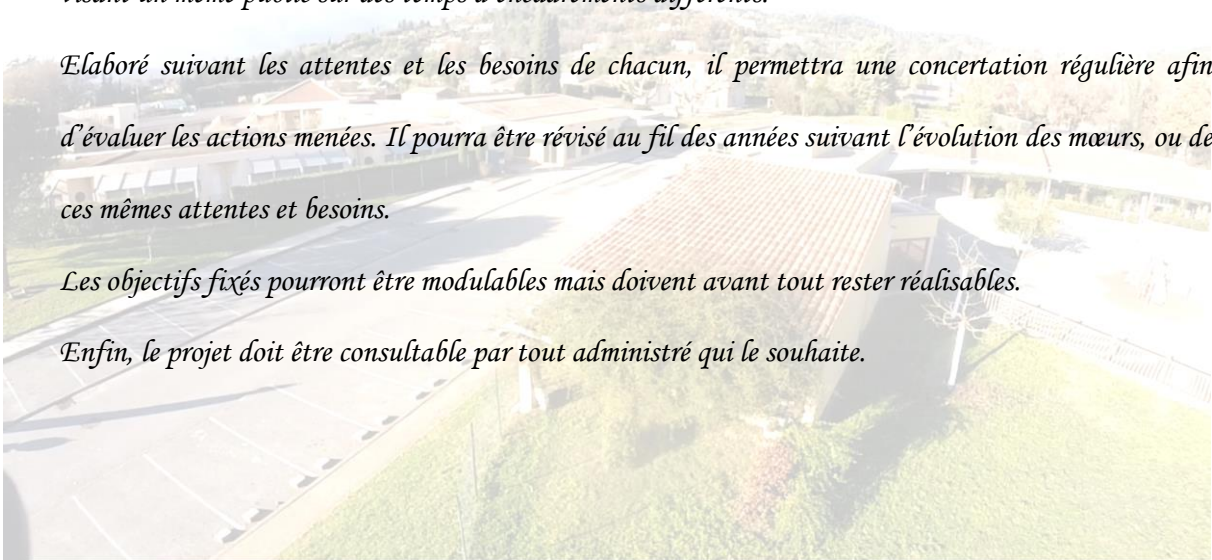
A cet effet, nous avons décidé de réunir tous les partenaires éducatifs autour d'un même projet : le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Ce PEDT permettra à l'ensemble des intervenants d'établir et de poursuivre des objectifs communs visant un même public sur des temps d'encadrements différents.

Elaboré suivant les attentes et les besoins de chacun, il permettra une concertation régulière afin d'évaluer les actions menées. Il pourra être révisé au fil des années suivant l'évolution des mœurs, ou de ces mêmes attentes et besoins.

Les objectifs fixés pourront être modulables mais doivent avant tout rester réalisables.

Enfin, le projet doit être consultable par tout administré qui le souhaite.





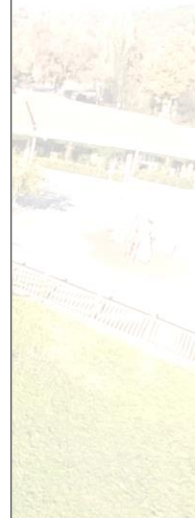
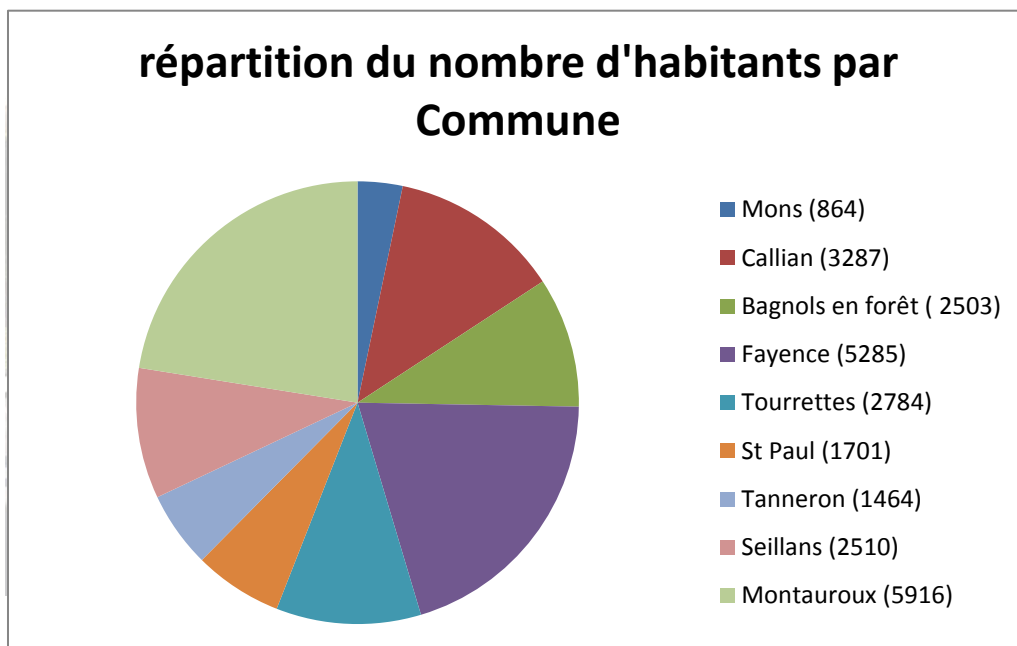
2) LE DIAGNOSTIC

2.1) Présentation du Territoire :

Le Canton de Fayence :

Nombre d'habitants : 26 314 habitants selon les dernières données INSEE

Le Canton de Fayence regroupe 9 Communes : Tanneron, Montauroux, Callian, Tourrettes, Fayence, Mons, Seillans, Saint Paul en Forêt et Bagnols en Forêt.



Le canton est très prisé des touristes pour ses superbes villages « perchés » mais également pour son Lac de St Cassien qui offre un large choix d'activités : pêche, promenades instructives sur des sentiers balisés dans la réserve biologique de Fondurane, aviron, kayak, pédalos, école de voile et autres activités nautiques... Plusieurs restaurants ou snacks sont également implantés en bordures de lac pour permettre aux visiteurs de se restaurer.

Autre lieu incontournable des passionnés, le vol à voile de Fayence/Tourrettes permet à de nombreux pilotes de décoller tous les jours aux commandes de leur planeur pour observer du ciel les belles étendues naturelles qui restent préservées.

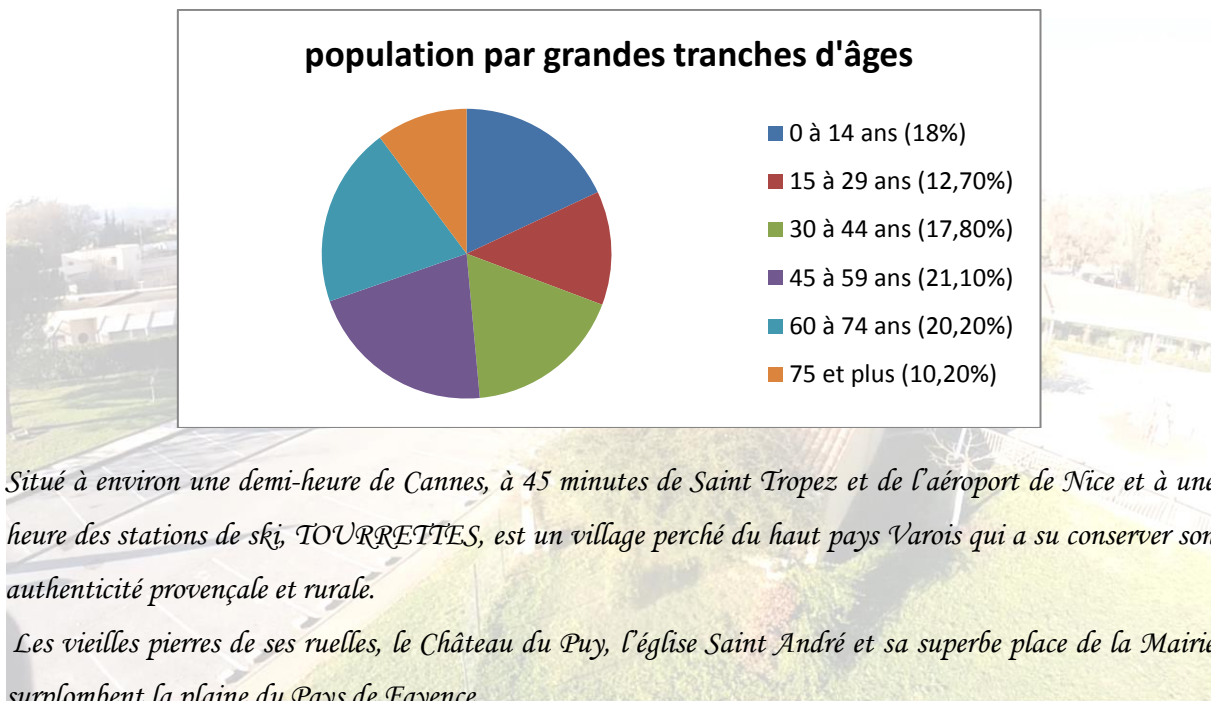


Les Communes du Canton proposent également de nombreuses manifestations culturelles, sportives, ainsi que des fêtes traditionnelles programmées tout au long de l'année. L'expansion démographique a engendré de nombreuses constructions mais le cœur des villages du Pays de Fayence a su garder son âme et son côté pittoresque.

Toujours en milieu rural, l'agriculture reste présente et il n'est pas rare de voir évoluer dans de grands champs, vaches, moutons et chevaux.

La Commune de Tourrettes :

Nombre d'habitants : 2784 habitants selon les dernières données INSEE (voir pièces annexes).



Situé à environ une demi-heure de Cannes, à 45 minutes de Saint Tropez et de l'aéroport de Nice et à une heure des stations de ski, TOURRETTES, est un village perché du haut pays Varois qui a su conserver son authenticité provençale et rurale.

Les vieilles pierres de ses ruelles, le Château du Puy, l'église Saint André et sa superbe place de la Mairie surplombent la plaine du Pays de Fayence.

Son charme naturel, la douceur de son climat, la proximité du lac de St Cassien, du centre de vol à voile et du golf de « Terre Blanche », lui confèrent un potentiel touristique qui augmente considérablement chaque été les 2784 âmes de sa population hivernale.

Cette vocation touristique se double d'une vocation culturelle. En effet la Commune accueille bon nombre d'associations culturelles en son sein. Elles sont très actives et organisent avec le soutien de la Municipalité de multiples concerts, expositions, salons de créations artistiques pour petits et grands. Nous bénéficions également sur le Canton d'une grande richesse associative.



Les écoles :

La Commune de Tourrettes bénéficie d'un groupe scolaire regroupant deux écoles :

- école maternelle du Coulet (année scolaire 2014/2015) : 4 classes/103 enfants inscrits, 1 Directeur déchargé sur ¼ de temps et 3 adjoints.
- Ecole élémentaire du COULET (année scolaire 2014/2015) : 7 classes/165 enfants inscrits, 1 Directrice déchargée sur ¼ de temps et 6 adjoints.

Les écoles sont idéalement situées et aménagées :

- Situé au centre du Canton entre les deux routes départementales (D19 au nord et D562 au sud).
- accès en bus et en voiture facile.
- parkings adaptés.
- terrain de sports et salle polyvalente à proximité.
- Petit bois appartenant à la Commune jouxtant l'école.
- Des potagers sont aménagés dans les 2 écoles.
- Les 2 écoles sont équipées de grands préaux.
- Un tunnel permet aux enfants de maternelle de passer sous la route pour rejoindre la cantine scolaire en étant protégés des intempéries et en toute sécurité.

L'accueil collectif de mineurs (ACM) :

L'accueil collectif Municipal de mineurs de Tourrettes a vu le jour le 03 janvier 2012. Mis en place par la Commune de Tourrettes, il s'efforce de répondre aux attentes des familles tout en suivant les objectifs de la ville en direction de la jeunesse. Il est en accord total avec le CEJ conventionné avec la CNAF. Le centre de loisirs est en constante évolution depuis sa création et propose aux différentes tranches d'âge un accueil de qualité, des activités très diversifiées et adaptées au public.

Implantation de l'ACM : groupe scolaire du Coulet 83440 Tourrettes.

Missions du service : organiser les loisirs des enfants et adolescents pendant les périodes périscolaire et extrascolaire. Assurer la coéducation (Parents/éducation Nationale/associations/service Municipaux...).

Périodes et horaires d'ouvertures en extra scolaire :



- *Vacances d'hiver (2 semaines).*
- *Vacances de printemps (2 semaines).*
- *Vacances d'été (6 semaines).*
- *Vacances d'automne (2 semaines).*
- *Fermé pour les vacances de fin d'année (Noël).*
- *Jours et horaires d'ouverture : inscription à la semaine du lundi au vendredi (possibilité de ne pas inscrire l'enfant le mercredi). Accueil du matin pour « déposer » l'enfant : entre 7h30 et 9h00. Retour dans les familles le soir : entre 17h00 et 18h30.*

Périodes et horaires d'ouvertures en périscolaire :

- *Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 (à retirer en raison des NAP).*
- *Le mercredi après-midi de 12h00 à 17h00/18h30.*
- *Le soir en activité périscolaire de 16h30 à 18h30 (suppression prévue en raison de l'incompatibilité avec les NAP).*
- *En prévision de déclaration auprès de la DDCS pour la pause méridienne (11h30/13h30).*

NAP :

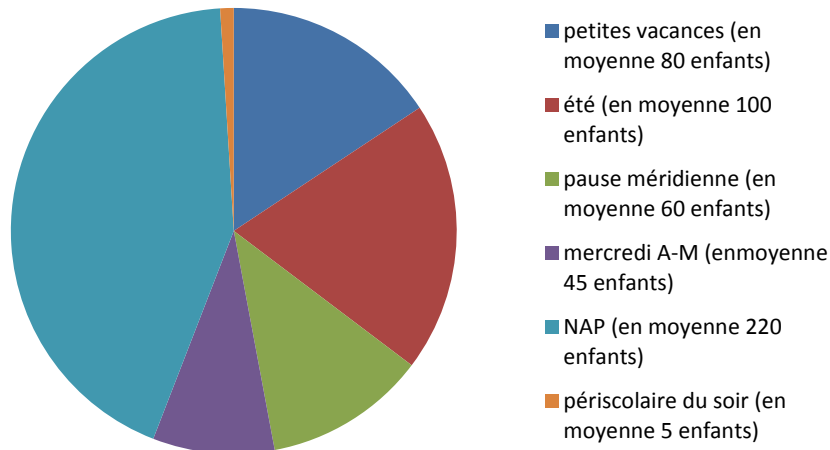
- *Actuellement : 3 x 1 heure le mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30.*
- *Nouveaux créneaux demandés : 2 x 1 h30 le mardi et vendredi de 15h00 à 16h30 (voir en annexes le compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 13.04.2015).*

Public accueilli : *enfants de 3 ans (scolarisés et propres) jusqu'aux adolescents de 17 ans .*

Taux de fréquentation :



nombre d'enfants/adolescents sur les différents temps de l'accueil collectif de mineur



L'équipe pédagogique est constituée de (année 2014/2015):

- 1 directeur (animateur Territorial).
- 1 directrice adjointe (BAFD en cour, agent d'animation)
- 3 animatrices permanentes (agents d'animation).
- Environ 12 animateurs vacataires durant les NAP et les vacances (suivant les périodes) minimum BAFD ou stagiaire BAFD.
- Personnel mis à disposition par la commune : cuisiniers, agents d'entretien, agents technique...

Structures mises à disposition par la commune :

- 1 salle polyvalente.
- Certains locaux des écoles élémentaire et maternelle (classes, salle d'évolution, salle informatique...).
- 1 terrain de sports.
- 2 espaces verts dédiés aux potagers.

Moyens de transport mis à disposition par la commune :

- 1 mini bus (9places).
- Des minis bus de location sur les périodes de vacances.
- 1 mini bus 9 places en accord conventionné avec le RCPF.
- 1 à 2 grands bus 59/63 places (prestataire de service) pour certaines grandes sorties.



Tarifs proposés aux familles : suivant les revenus des familles entre 3 € et 15 € la journée (1% du QF de la CAF la journée ou 0,60 € la ½ journée) pour l'année 2014/2015 pouvant évoluer.

Les associations :

- Associations culturelles/artistiques : Tourrettes a à son actif plusieurs associations œuvrant dans différents domaines culturels/artistiques : musique, chant, concert, peintures, histoire, patrimoine... Ces associations contribuent à la mise en valeur de notre Commune, de son histoire, de son patrimoine, de son dynamisme par le biais de la création artistique pour petits et grands.

Nous allons tenter dans le cadre du PEDT de faire intervenir ces différentes associations afin qu'elles apportent leur savoir à nos jeunes Tourrettans.

- Associations sportives : Il y a sur Tourrettes quelques associations sportives à destination des jeunes et des moins jeunes (randonnée, hip hop, pétanque, aéromodélisme...) et faisant partie de la communauté de commune du Pays de Fayence, nous pouvons profiter de ce Territoire riche dans le domaine sportif. Voici quelques activités sportives dispensées par de nombreuses associations et clubs :

- Sports collectifs : Football, rugby, handball, basketball, volleyball....
- Sports de raquettes : tennis, tennis de table, badminton....
- Sports autour et sur le lac de St Cassien : aviron, voile, kayak, pêche....
- Sport de pleine nature : randonnée pédestre, randonnée équestre VTT, course d'orientation...
- Arts martiaux et sports de combat : judo, karaté, jujitsu Brésilien, yoseikan budo, boxe....
- L'équitation.
- Le golf de Terre Blanche.
- Le tir à l'arc.
- Danses : hip hop, zumba, danse classique, modern jazz....
- Et pour les amateurs de jeux : échecs, bridge, tarot, belotte....

- Autres associations et partenaires possibles :

- L'environnement : nous travaillons en partenariat avec des associations engagées dans la sensibilisation à l'environnement. Nous nous sommes à cet effet inscrits dans un



programme (CENTRE'AERRE) avec « les Francas du Var », ce qui nous permet de bénéficier d'un accompagnement professionnel pour mener à bien des actions écologiques. Nous pouvons également compter sur le soutien ponctuel des agents de la Communauté de Communes en charge de l'environnement.

- L'inter génération : créer des liens entre différentes générations autour des jeux, des contes, des arts plastiques... Cela est possible grâce au partenariat que nous avons avec l'association l'OUSTAOU TOURRETTAN qui intervient durant les NAP.

2.2) Atouts et contraintes du Territoire

Les atouts :

Idéalement situé, au centre du canton de Fayence, le groupe scolaire de Tournettes a été construit dans un cadre rêvé. De nombreuses places de parking sont mises à disposition des parents et des intervenants (enseignants et/ou animateurs) entre les 2 écoles (primaire et maternelle).

L'école maternelle (ouverture de la nouvelle école en 2002) :

- Elle dispose d'une cour très spacieuse pourvue: d'une aire de jeu sécurisée, d'un grand préau, d'un grand espace vert pour les activités potager et autres, de lignes tracées au sol pour différents jeux et pour les circulations en tricycles...
 - Les locaux sont également très bien agencés : 4 salles de classes, 1 salle de garderie, 1 belle salle de motricité avec son local de rangement, 2 dortoirs, 3 grands espaces pour les sanitaires enfants et divers autres locaux (bureau du directeur, salle de réunion, salle de rangement pour les tricycles...).
- Une des particularités de l'école maternelle est son tunnel permettant aux enfants (sous la surveillance des intervenants) d'accéder au restaurant scolaire (côté école élémentaire) en passant sous la route.*
- Une grande salle polyvalente (sol en parquet) jouxte l'école. Cette salle est équipée d'une sono, d'un local de rangement pour du matériel sportif, de 2 blocs de sanitaires (1 femme, 1 homme) et d'une cuisine équipée.



L'école primaire (première partie ouverte en 1992 et extension 1997/1998):

- Elle dispose également d'une cour spacieuse (divisée en 2 parties) dans lesquelles se trouvent : 2 tables de ping-pong extérieures, 3 préaux (2 grands et un petit), des panneaux de basket, des lignes tracées au sol pour différents jeux ainsi que pour l'organisation interne (rangement devant les salles, zone pour les jeux de ballons...).
- Les locaux: deux ailes distinctes :
 - 1 aile comprenant : 2 salles de classes, 1 grande salle d'évolution (circus), 1 local pour le rangement du matériel de sport, 1 BCD, des salles de rangement, des sanitaires.
 - 1 autre aile comprenant : 5 salles de classe, 1 espace réservé aux enseignants (l'infirmier, le bureau de la Directrice+ salle de réunion), 1 salle d'arts plastiques/garderie, 1 salle informatique, le restaurant scolaires, des sanitaires.
- Nous pouvons également trouver dans l'enceinte de l'école ou à proximité immédiate :
 - 2 espaces verts dédiés aux potagers et à 1 poulailler.
 - Une petite forêt Communale.
 - Un terrain de sport multi activités muni d'un revêtement de sol amortissant.
 - Le club ados : 2 salles d'environ 60 m² chacune situé au rez-de-chaussée d'une grande bastide qui surplombe les 2 écoles. Idéal pour la mise en place d'activités ludiques, créatives...

En regard de ces éléments, nous pouvons considérer que le groupe scolaire du Coulet est tout à fait adapté à la mise en place des NAP, tant par la qualité des locaux scolaires que par les espaces extérieurs ou bâtiments attenants.

Les contraintes:

Il existe malgré tout certaines contraintes concernant le Territoire en raison du temps restreint des NAP. En effet, les créneaux horaires actuels (15h30 à 16h30) mais également ceux envisagés (15h à 16h30) ne nous permettent pas de nous déplacer jusqu'à certains espaces :

- Le lac de St Cassien pour d'éventuelles activités nautiques telles que l'aviron, ou autres sensibilisations au milieu aquatique...
- Le stade de Tourrettes pour la pratique plus appropriée de certaines activités: athlétisme, rugby....



- *Le gymnase de Fayence : hand, volley, basket et surtout pour son dojo et la découverte de certains arts martiaux (judo, karaté...).*
- *Le club de tir à l'arc situé à Fayence.*
- *L'écomusée de Fayence pour ces nombreuses activités et animations.*

Une autre contrainte est due à l'expansion démographique non maîtrisée. Cela génère des difficultés de circulation dans la plaine et occasionne des retards fréquents des parents. De plus, une grande partie de la population travaille à l'extérieur du Canton et de ce fait, la quasi-totalité des enfants restent présents durant les NAP ce qui n'allège pas leur temps de présence en collectivité.

2.3 le public visé :

Les Nouvelles Activités Périscolaires ont été mises en place pour les écoles élémentaires et maternelles.

Le PEDT que nous mettons en place dans le cadre de cet aménagement des rythmes scolaires sera essentiellement à destination des enfants du Groupe Scolaire du Coulet.

Rappel pour l'année scolaire 2014 /2015:

- *103 enfants en maternelle .*
 - *165 enfants en élémentaire.*
- } Année 2014/2015*

2.4 actions mises en place actuellement et bilans :

Les projets d'école:

- *Les deux projets d'école (maternelle et élémentaire) sont en cours de renouvellement. Ils prendront en compte les axes envisagés dans le PEDT.*

Une réunion hebdomadaire de travail s'est tenue tout au long de l'année entre la Directrice de l'école élémentaire et le Directeur de l'ACM. Celle-ci a permis aux partenaires d'aborder et de traiter divers sujets :

- *Transition entre la classe et les NAP.*
- *Difficultés rencontrés avec certains élèves.*
- *Problèmes de locaux et de matériel.*
- *Sécurité des élèves.*
- *Préparation de la fête de fin d'année.*



Une réelle volonté de partenariat entre les deux écoles et l'Accueil Collectif de Mineurs est en train de se mettre en place et sera renforcée grâce au PEDT.

Accueil collectif de mineurs :

- Axes du projet actuel: l'accueil collectif de mineurs est soumis à déclaration auprès de la DDCS. Il est cadré par un projet pédagogique qui fixe les objectifs définis par l'équipe pédagogique : 1) apprentissage du respect d'autrui et de son environnement, 2) découvrir le milieu environnant, 3) permettre à l'enfant de « s'évader » et de s'épanouir durant les activités, 4) assurer la sécurité affective/physique de l'enfant, 5) s'impliquer dans la coéducation.
- Bilan : après les trois premières années de fonctionnement en régie directe, l'ACM a dû s'adapter à la mise en place des NAP à la rentrée 2014-2015. Nous avons rencontré certains problèmes lors de cette première année « test » :

- Grosses difficultés pour trouver du personnel qualifié durant les NAP en raison des créneaux horaires.
- Grande fatigue/excitation ressentie auprès des enfants.
- Incompatibilité des NAP et des activités périscolaires du soir. En effet, les enfants bénéficient d'activités durant la pause méridienne, durant le NAP et après les NAP. Une baisse significative du nombre d'inscrits sur le temps périscolaire du soir et un manque d'intérêt certain envers les activités mises en place durant la garderie et les animations périscolaires du soir démontrent une véritable lassitude des enfants. C'est pour cela que ces activités périscolaires d'après 16h30 nécessitent d'être arrêtées pour laisser place à un temps entièrement géré par la garderie Municipale qui semble plus adaptée à un temps libre sous surveillance des adultes.

Constat actuel global (en fin d'année scolaire 2014/2015):

- 1) Les enfants sont fatigués et excités.
- 2) Les créneaux horaires actuels sont trop courts (3 x 1heure) pour la mise en place de certaines activités.
- 3) La ½ heure du lundi (16h à 16h30) n'a aucun intérêt pour les enfants.
- 4) Les ATSEM ont des emplois du temps très chargés ce qui peut engendrer une fatigabilité.



- 5) L'après-midi, que ce soit en classe ou durant les NAP les enfants sont toujours « pressés » par les adultes qui n'ont guère de temps pour la mise en place de leurs activités scolaires ou périscolaires.
- 6) Enormes difficultés pour trouver du personnel qualifié sur un maximum de 3 heures par semaine d'autant plus que l'emploi du temps est décousu. (3heures sur 3 jours différents).
- 7) La majorité des enfants restent présents sur les nap, certains par choix mais beaucoup par obligation suivant l'emploi du temps de leurs parents (presque 90 % de fréquentation en primaire et 80 % en maternelle) 85 % sur l'ensemble des 2 écoles.
- 8) A l'école maternelle il est compliqué de distinguer les différents temps : scolaire et périscolaire.
- 9) Les activités ne sont pas toujours mises en place en concertation avec l'ensemble des intervenants.
- 10) Les enfants ont très peu de temps libre. Trop d'activités sont mise en place du matin 8h30 au soir 18h30. Il est nécessaire de diminuer ces activités en supprimant notamment les activités périscolaires d'après 16h30 pour laisser place uniquement à la garderie qui semble plus adaptée.
- 11) Les parents ne transmettent pas toujours les informations aux services concernés (départ inhabituel, absence, changement de fréquentation d'activité...).
- 12) Du fait d'un manque de concertation entre les différents acteurs pédagogiques/éducatifs, il est arrivé que l'enfant ait sur une même journée:

Exemple :

Matin en temps scolaire : 8h30-11h30	EPS le matin avec l'enseignant sur une partie de la matinée
Pause méridienne	la possibilité de pratiquer une animation sportive mise en place par un animateur
Nap de 15h30 à 16h30	Activité sportive mise en place par un intervenant extérieur

- 13) Le transfert de responsabilité entre le temps scolaire (surtout au niveau élémentaire) et les NAP est parfois compliqué :
 - Les enfants n'ont pas toujours la récréation prévue avant les NAP. Ils arrivent donc en activité directement après la classe et n'ont pas eu le temps de se « défouler » un peu ni même de passer aux toilettes. Le temps d'activité étant déjà restreint, cela pénalise réellement les interventions.
 - Les informations sur les absences et/ou les départs d'avant NAP non prévus ne sont pas toujours transmises aux intervenants. Cela pose un problème quant à la sécurité.



14) *les salles de classes ne sont pas toujours mises à la disposition des intervenants comme cela était convenu.*

15) *Les intervenants NAP (surtout du côté école maternelle) ont du mal à obtenir un espace pour exposer les créations des enfants réalisées lors des diverses activités.*

Le PEDT devrait nous permettre de solutionner de nombreux problèmes rencontrés actuellement grâce à la concertation de l'ensemble des acteurs éducatifs / pédagogiques.

2.5) Emploi du temps actuel (élémentaire et maternelle*) :

Cette première année d'expérience, en raison des désaccords entre les partenaires (écoles, parents d'élèves et services Municipaux), l'emploi du temps nous a été imposé par le DASEN.

Une concertation a permis de remédier à ce problème pour la rentrée scolaire 2015-2016. Un accord a été trouvé et approuvé par la majorité des votants lors du conseil d'école extraordinaire du 13.04.2015.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie Municipale	7h30 à 8h20/8h30	7h30 à 8h20/8h3	7h30 à 8h20/8h30	7h30 à 8h20/8h30	7h30 à 8h20/8h30
École	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30	8h30 à 12h00	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30
Service Municipaux (garderie et service jeunesse)	1h30 à 13h20/13h30	11h30 à 13h20/13h30	12h00 à 13h00 (garderie)	11h30 à 13h20/13h30	11h30 à 13h20/13h30
École	13h20/13h30 à 16h00	13h20/13h30 à 16h30	De 12h00 à 17h/18h30	13h20/13h30 à 16h30	13h20/13h30 à 16h30
Service Municipaux (garderie ou ACM)	16h00 à 16h30 NAP (garderie)	15h30 à 16h30 NAP (ACM)	ACM	15h30 à 16h30 NAP (ACM)	15h30 à 16h30 NAP (garderie)
Service Municipaux (garderie ou ACM)	Garderie de 16h30 à 18h20 ACM de 16h30 à 18h30**	Garderie de 16h30 à 18h20 ACM de 16h30 à 18h30**		Garderie de 16h30 à 18h20 ACM de 16h30 à 18h30**	Garderie de 16h30 à 18h20 ACM de 16h30 à 18h30**



*** Planning idem pour la maternelle mais pas de temps assurés par l'ACM (service enfance/jeunesse) hors NAP du mardi et du jeudi**

**** ACM du soir supprimé et déplacé sur la pause méridienne à la rentrée 2015-2016 (plus appropriée)**

3) le PEDT

3.1 Nouvel emploi du temps choisi par les partenaires:

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>Garderie Municipale</i>	7h30 à 8h20/8h30	7h30 à 8h20/8h3	7h30 à 8h20/8h30	7h30 à 8h20/8h30	7h30 à 8h20/8h30
<i>Ecole</i>	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30	8h30 à 12h00	8h30 à 11h30	8h30 à 11h30
<i>Service Municipaux (garderie et service jeunesse ACM)</i>	11h30 à 13h20/13h30	11h30 à 13h20/13h30	12h00 à 13h00 (garderie)	11h30 à 13h20/13h30	11h30 à 13h20/13h30
<i>Ecole</i>	13h20/13h30 à 16h30	13h20/13h30 à 15h00	De 12h00 à 17h/18h30	13h20/13h30 à 16h30	13h20/13h30 à 15h00
<i>NAP avec l'ACM</i>		15h00 à 16h30	ACM		15h00 à 16h30 NAP
<i>Garderie Municipale</i>	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30		16h30 à 18h30	16h30 à 18h30

Ce nouvel emploi du temps est soumis à dérogation. Une demande a été envoyée au DASEN le 27/04/2015

3.2 Les axes prévus dans le PEDT:



- *Axes du projet à venir : le PEDT à venir va nous permettre d'articuler les différents temps autour d'un même projet. La prise en compte des activités de chacun nous permettra d'adapter l'emploi du temps au rythme de l'enfant. Les axes choisis sont :*

- *La culture : très engagée dans la culture, la Municipalité souhaite faire figurer les activités culturelles dans les NAP et plus largement au sein du groupe scolaire. Contact a déjà été pris avec certains artistes de la Commune et du Canton qui semblent intéressés par cette initiative.*
- *La citoyenneté et le civisme ont entièrement leur place au sein de l'école et des NAP.*
- *Le sport : les bienfaits du sport n'ont plus à être démontrés. Les NAP nous donnent la possibilité de faire découvrir certaines activités sportives aux enfants. Certains d'entre eux n'ont pas de loisirs en dehors des NAP, c'est donc un bon moyen de tous les réunir sans conditions financières particulières (NAP gratuites à Tourrettes). Les activités sportives mises en place sur les NAP permettent également aux associations qui interviennent de se faire connaître du jeune public.*
- *L'environnement : l'ACM est d'ores et déjà dans une démarche CENTRE'AERE et bénéficie d'un accompagnement par les FRANCAS de VAR. L'école élémentaire souhaite également obtenir le label « éco-école » en menant des actions environnementales.*

3.3 les objectifs visés :

- la réforme des rythmes scolaires a pour objectifs :
- *De favoriser l'apprentissage et la réussite scolaire.*
 - *De permettre une articulation adaptée entre les différents temps de la journée (scolaire et périscolaire).*
 - *« d'accueillir dans l'école différents partenaires : associations, services Municipaux... »*
 - *De synchroniser les actions menées par les différents acteurs éducatifs afin de respecter le rythme de l'enfant.*
 - *De mieux répartir les heures de classe sur la semaine.*
 - *De permettre aux élèves d'accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.*



- Nos objectifs envers les enfants:

- Créer des conditions favorables pour l'apprentissage scolaire.
- Permettre aux enfants de découvrir des activités culturelles, artistiques, sportives... qu'ils n'ont pas forcément la chance de connaître ou de pratiquer.
- Faire découvrir ou redécouvrir certaines activités « oubliées » : atelier bricolage, mise en place d'un poulailler, animations mises en place par des personnes retraitées...
- Créer une mixité sociale, culturelle, intergénérationnelle afin de renforcer le civisme et la citoyenneté.
- Permettre aux enfants de s'épanouir tout au long de la journée afin de créer un climat favorable à l'apprentissage.

- Nos objectifs entre les partenaires :

- Apprendre à travailler en collaboration.
- Prendre en compte les activités de chacun afin de mieux articuler la journée de l'enfant.
- Diffuser correctement les informations nécessaires à chacun pour assurer la continuité entre les différents temps.
- Se concerter fréquemment pour faire un bilan des actions, afin d'améliorer et/ou affiner les actions engagées.
- Pouvoir à terme envisager des actions communes.

3.4 les activités envisagées et les partenaires de terrain :

Les NAP mobilisent un grand nombre d'intervenants. Pour mener à bien nos actions sur ces nouveaux temps dégagés, nous pouvons compter sur un partenariat entre:

- Les animateurs contractuels et permanents qualifiés.
- les associations et clubs conventionnés (bénévoles ou prestataires de services)
- les artistes conventionnés (bénévoles ou prestataires de services).
- Le service technique Municipal pour les ateliers bricolage et jardinage.
- Le service cantine Municipal pour l'atelier cuisine.
- Eventuellement les enseignants qui désirent s'investir dans les NAP.
- Les prestataires extérieurs.

- les activités artistiques et culturelles :



- *le théâtre : déjà en place actuellement dans les NAP, cette activité permet aux enfants de se « libérer » gestuellement et oralement (jeux d'expression corporelle et orale).*
- *La poterie : un contact a été pris avec une potière du Canton de Fayence qui est prête à s'investir dans ces nouveaux rythmes scolaires.*
- *La peinture : de nombreux artistes œuvrent ou exposent à Tourrettes. De plus le Village peut se targuer de son exposition de tableaux à ciel ouvert qui embellit ses ruelles. Des projets sont à l'étude.*
- *Le chant : des ateliers de chants ont déjà été instaurés cette année. Nous envisageons leur reconduction.*
- *La sculpture : des ateliers de sculpture pourraient éventuellement être envisagées si nous trouvons un artiste partant pour ce « challenge » avec les enfants.*
- *La musique : nous souhaiterions vivement intégrer l'éveil musical dans les NAP mais nous rencontrons certaines difficultés pour trouver des intervenants qualifiés (à voir pour 2016-2017).*

- Les activités sportives :

- *L'équitation : très prisée cette année par l'ensemble des enfants, cette activité est idéale pour le jeune public. Elle reste néanmoins onéreuse. Nous souhaiterions tout de même la poursuivre ne serait ce que pour le contact avec les animaux.*
- *Les arts martiaux et sports de combat : lors de cette 1^{ère} année de NAP les enfants ont eu la chance de pouvoir découvrir la boxe sous forme de jeux d'opposition. Cette activité est très bénéfique sur le plan sportif mais également civique. L'intervenant a su inculquer des règles comprises et respectées par les enfants. Nous cherchons à intégrer d'autres arts martiaux mais les locaux ne sont pas très adaptés pour des activités comme le judo, karaté ou autres sports nécessitant des tatamis.*
- *Notre terrain de sports nous permet de mettre en place différentes activités : hand, foot, basket, frisbee...peuvent être envisagés.*
- *Le hip hop : déjà au programme cette année, il a permis à beaucoup d'enfants de découvrir cette activité et d'y prendre un réel plaisir. Reconduction sur les NAP.*
- *Tir à l'arc : nous avons contacté les responsables du club Cantonal pour tenter d'organiser l'activité sur notre école (en attente de trouver ou d'installer un endroit sécurisé). Cette activité est maintenant réalisable avec des arcs comportant une ventouse (à voir).*



- Autres activités :

- *L'atelier bricolage : après un essai peu fructueux, nous allons le relancer pour l'année scolaire à venir. Il permet aux enfants de mettre en application certaines notions vues en classe ; les mesures, les tracés.... Il permet également aux enfants d'acquérir certains savoirs pour pouvoir : réparer une chambre à air de vélo, construire une cabane à oiseaux...*
- *L'atelier des petits agriculteurs ; apprendre à planter des fruits et des légumes, les entretenir, les voir pousser, les récolter et tout cela de manière bio. Faire la liaison avec le poulailler : récupérer les éco déchets de la cantine, les donner aux poules (ou les mettre dans le composteur), collecter les œufs pour les donner à la banque alimentaire, nettoyer le poulailler et mettre les excréments des poules dans le composteur et enfin mettre le compost au pied des plantes que les enfants ont semé... ça y est la boucle est bouclée. Voilà le but de cet atelier.*
- *L'atelier cuisine : permettre aux enfants de découvrir les aliments, de les associer, de les cuisiner et de les déguster chez eux. Leur donner les bases de l'hygiène alimentaire.*
- *L'inter générations : les enfants ont bénéficié d'activités mises en place par l'association « l'Oustaou Tourrettan ». Des bénévoles de ce club du 3^{ème} âge sont venues tous les jeudis de l'année et ont partagé leur savoir, leurs histoires, leurs expériences autour d'activités qu'elles mettaient en place. Des liens ont été créés lors de ces riches échanges intergénérationnels et nous comptons bien perdurer cette action.*
- *La sensibilisation à l'environnement : nous sommes engagés dans cette démarche de sensibilisation à l'environnement depuis quelques années. Nous pouvons désormais nous appuyer sur différents partenaires :*
 - *association l'atelier.*
 - *Les francas de Var.*
 - *Les intervenants de la Communauté de Communes.*
 - *Des animateurs qualifiés dans ce domaine.*

Les activités se dérouleront sur des périodes de 7 semaines (entre période de vacances). Les enfants auront une activité différente sur les NAP du mardi et du jeudi.



3.5 les conventions :

- *Entre la Mairie de Tourrettes et les écoles :*

○ *Les conventions NAP avec les écoles porteront sur :*

- *L'occupation des locaux,*
- *L'utilisation du matériel.*
- *Le transfert de responsabilité.*
- *Les obligations entre les partenaires.*
- *L'emploi du temps.*

- *Entre la Mairie et les associations :*

○ *Les conventions NAP avec les associations ou autres prestataires de services porteront sur :*

- *Les périodes d'engagement.*
- *Le prix de l'intervention ou le bénévolat.*
- *Les conditions de ruptures de conventions.*
- *La liste nominative des intervenants ainsi que leur date et lieu de naissance et leurs éventuels diplômes pour l'encadrement des enfants.*

- *Les animateurs contractuels seront sous contrat avec la Mairie.*

3.6 modalités d'inscription aux NAP:

Les NAP sont réservées aux enfants scolarisés sur l'école élémentaire et l'école maternelle de Tourrettes. Soumis à une déclaration auprès de la DDCS, ces nouveaux temps d'activités nécessitent un dossier d'inscription à l'accueil collectif de mineurs. Sans ce dossier complet les enfants ne pourront pas être accueillis.

- *Dossiers d'inscription à l'ACM valables pour tous les temps périscolaires et extrascolaires déclarés auprès de la DDCS :*

- *Une fiche de renseignement concernant l'enfant et sa famille dûment remplie.*
- *Une fiche de réservation des périodes d'inscription choisies.*
- *Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie.*



- *Un certificat médical de non contre indication aux activités sportives et d'aptitude à la vie en collectivité sur lequel est également mentionné « à jour des vaccins obligatoires ».*
- *Une attestation du QF de la CAF (non obligatoire pour les NAP mais obligatoire pour toutes les autres activités prises en charge par l'ACM).*
- *Les jugements nécessaires en cas de séparation ou de divorce des parents stipulant le droit de garde.*
- *Un PAI si nécessaire (à voir avec l'école et le service scolaire Municipal).*
- *1 attestation d'assurance couvrant l'enfant sur les temps périscolaire et extrascolaire.*
- *Le règlement intérieur de l'ACM signé par les parents.*

4 L'ÉVALUATION

Pour atteindre les objectifs fixés, nous devons mettre en place des critères d'évaluation pouvant être utilisés par l'ensemble des personnes concernées :

Des grilles d'évaluation seront mises en place en concertation avec les différents partenaires afin d'évaluer :

4.1 Évaluation des objectifs de la réforme :

- *Les évolutions éventuelles sur l'apprentissage et la réussite scolaire (évaluation faite par les enseignants).*
- *L'emploi du temps adapté ou non.*
- *La synchronisation des activités est-elle faite ?*
- *L'accessibilité aux différentes activités est-elle bénéfique pour le public visé ?*

4.2 Évaluation du bien être des enfants :

- *L'aménagement de la journée semble-t-il favorable pour l'apprentissage scolaire ?*
- *Les enfants ont-ils découverts des activités culturelles, artistiques, sportives qu'ils ne pratiquaient pas ?*
- *Les enfants ont-ils appréciés les activités proposées ?*
- *A-t-on constaté une amélioration sur le civisme et la citoyenneté.*
- *Les enfants semblent-ils plus épanouis ?*
- *La fatigue et l'excitation des enfants sont elles amoindries ?*
- *L'attention des enfants en classe est-elle croissante ?*



4.3 Evaluation du partenariat :

- *La collaboration entre les différents partenaires fonctionne-t-elle correctement ?*
- *Les informations entre les différents partenaires passent-elles bien ?*
- *Fréquence des concertations entre partenaires ?*
- *Des actions communes sont-elles mises en place ou envisagées ?*

4.4 Evaluation des activités :

- *Les activités sont-elles adaptées aux enfants, au temps imparti, au lieu, au matériel utilisé ?*

4.5 autres moyens d'évaluation :

- *En dehors des grilles d'évaluations remplies par les partenaires, il sera intéressant de proposer un questionnaire de satisfaction à l'attention des enfants et des familles en fin d'année scolaire.*
- *Réunions des partenaires : il sera nécessaire de programmer des réunions d'échanges avec les partenaires. L'idéal serait de prévoir une réunion avec l'ensemble des acteurs en début d'année scolaire et une en fin d'année scolaire. D'autres réunions plus fréquentes pourront avoir lieu en comité plus restreint.*

L'évaluation est une partie très importante et principale du PEDT qui nous permettra d'observer le chemin parcouru pour atteindre nos objectifs mais également pour vérifier si nos actions sont adaptées. Elle nous permettra d'ajuster nos actions envers les enfants et nos relations entre partenaires.



5 PORTEUR DU PROJET ET PARTENAIRES:

Le présent Projet Educatif De Territoire a été élaboré par la Mairie de Tourrettes qui a pu s'appuyer sur l'aide précieuse de nombreux partenaires. Nous allons citer ci-dessous les différents collaborateurs (liste non exhaustive) :

Le PORTEUR DU PROJET

5.1 La Mairie de Tourrettes :

- *Monsieur Camille BOUGE, Maire de la Commune.*
- *Madame Anne-Marie GAUBERTI, Adjointe au Maire en charge du Service Scolaire, Enfance et Jeunesse.*
- *Madame Oona ROUANE, Directrice Générale des Services Municipaux,*
- *Monsieur Eric BOCHET, Responsable du Service Animation Enfance et Jeunesse, Coordinateur du CEJ et du PEDT et Directeur de l'ACM.*
- *L'équipe d'animation du Service Enfance et Jeunesse et les ATSEM.*

Les PARTENAIRES

5.2 Les écoles:

- *Madame Delphine DUTHOIT, Directrice de l'école Élémentaire et ses Adjoints.*
- *Monsieur Pascal ROCHE, Directeur de l'école Maternelle et ses Adjoints.*

5.3 Les Associations de parents d'élèves des écoles élémentaire et maternelle.

5.4 Les Associations et clubs qui sont intervenus durant les NAP de l'année 2014-2015 et celles qui interviendront au cours des années à venir.

5.5 La Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

5.6 Les services de l'Education Nationale.



5.7 *La Caisse Nationale des Allocations Familiales.*

5.8 *Tous les intervenants qui ont contribué ou/et qui contribuent à la mise en place des NAP :*

- *Les associations (sportives, culturelles, artistiques, éducation à l'environnement...).*
- *Les Services cantine et technique Municipaux de Tourrettes engagés dans les NAP.*
- *Les artistes de la Commune et/ou du Canton qui interviennent durant les NAP.*
- *Les bénévoles éventuels.*

6 DOCUMENTS ANNEXES

6.1 *Données INSEE de la Commune de TOURRETTES.*

6.2 *Le compte rendu du conseil d'école extraordinaire du 13 avril 2015.*

6.3 *Le courrier adressé au DASEN concernant la demande de dérogation.*

